

Synode : confusion sur la “communion spirituelle”

Author : Vini Ganimara

Categories : [En Une](#), [Osservatore Vaticano](#)

Date : 13 octobre 2014



Le réputé canoniste **Edward Peters**, une personnalité étatsunienne proche du cardinal **Raymond Burke**, a beaucoup à faire ces derniers temps pour donner quelque éclairage sur ce qui se passe au synode extraordinaire sur la famille, ou plutôt sur les commentaires qui en sont donnés par les uns et par les autres. Aujourd’hui il peut travailler sur du “lourd”, à savoir la *Relatio post Disceptationem*, autrement dit le *Rapport après la discussion* du synode présenté ce jour par le rapporteur général de l’Assemblée, le cardinal **Peter Erdö** : ce document rassemble les principales réflexions des pères synodaux – sans qu’on sache qui a dit quoi... – faites au cours des précédentes congrégations générales et qui servira de matériau aux documents finaux du synode. **Edward Peters**, sur son blogue [In the Light of the Law](#), “épingle” le n° 48 de la *Relation post Disceptationem*. En voici la traduction

« 48.Suggérer [aux divorcés-remariés] de se limiter uniquement à la “communion spirituelle” pour un nombre non négligeable de Pères synodaux pose des questions: si la communion spirituelle est possible, pourquoi ne pas pouvoir accéder à celle sacramentelle ? Un approfondissement théologique a été donc sollicité (...) ».

Les Pères qui auraient accès au *Dictionarium Morale et Canonicum* (1962-1968), devraient consulter [l’article] du P. **Landucci** : « Communion spiritualis », DMC I : pp. 790-793, spécialement p. 792. La possibilité de faire une communion spirituelle lorsqu’on se trouve dans une situation irrégulière y est argumentée d’une manière compétente, ainsi que la différence élémentaire entre la réception spirituelle et sacramentelle de la sainte Communion. Au fait, faire une communion spirituelle est une action partiellement indulgenciée selon l’*Enchiridion* 2004,

conc. 8 § 2, 1°.

Seigneur ! où en sommes-nous...